



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pharmacie

Question écrite n° 30363

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées par les laboratoires internationaux de recherche (LIR) pour relancer l'attractivité de la France dans le domaine de la recherche et du développement pharmaceutiques. Les LIR préconisent d'élargir les dispositifs d'aide aux pôles qui travaillent avec des entreprises étrangères. Il serait très heureux de connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La politique des pôles de compétitivité est une initiative dont un des objectifs est le rayonnement et l'attractivité du territoire. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne finance pas « les » pôles de compétitivité, mais les projets de recherche issus des pôles de compétitivité et dont l'intérêt scientifique et technique est reconnu. Le recours à d'autres entreprises, qui ne sont pas présentes sur le territoire, pour porter des compétences nécessaires à un projet est encouragé par l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui gère les moyens incitatifs de la recherche, pour les projets issus de pôles de compétitivité comme pour les autres projets. Le financement d'entreprises étrangères dans ce cadre est ouvert, pour la part d'activités de recherche conduites sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30363

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7702

Réponse publiée le : 24 mars 2009, page 2870